



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Arrêté préfectoral
portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Augustin à VILLEFRANCHE-DE-
ROUERGUE (Aveyron)**

Le Préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 28 septembre 2021 ;
- Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que l'église Saint-Augustin présente au point de vue de l'histoire de l'art et de l'architecture un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de ses volumes intérieurs et des décors sculptés inspirés par la première Renaissance, notamment l'ensemble de la chapelle dite de la famille Pomayrols

Arrête :

Art. 1^{er} : est inscrite en totalité au titre des monuments historiques – tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté – l'église Saint-Augustin, située au n° 1 rue Valadier à VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE (Aveyron) sur la parcelle 527, section AT.

L'église Saint-Augustin appartient à la commune de VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE - n° SIREN 211 203 005 - depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Art. 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Art. 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le **14 DEC. 2021**

Etienne GUYOT



Département :
AVEYRON

Commune :
VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Section : AT
Feuille : 000 AT 01

Echelle d'origine : 1/500
Echelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 20/11/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

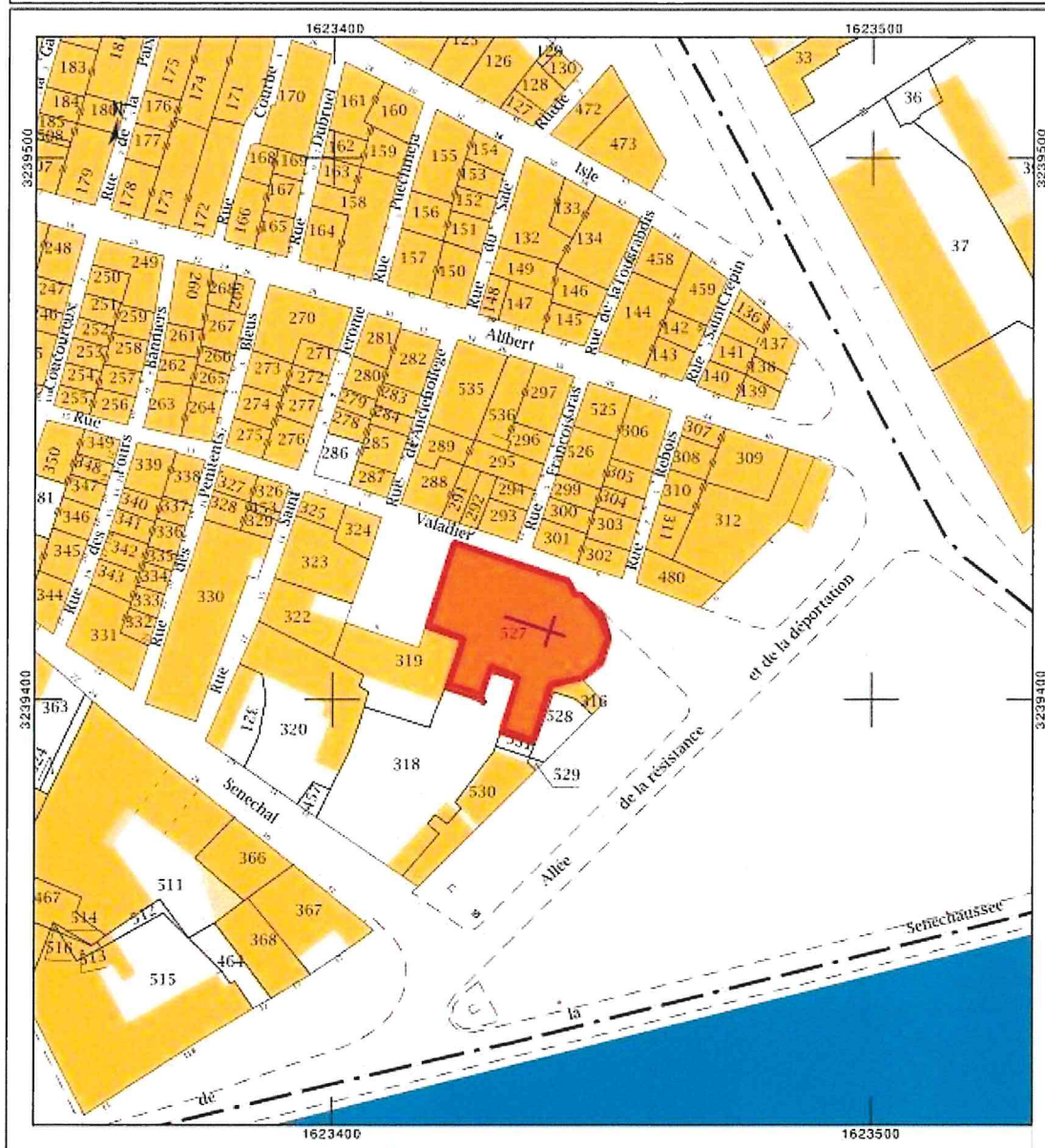
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
Plan annexé à l'arrêté portant inscription
en totalité au titre des monuments
historiques de l'église Saint-Augustin de
Villefranche-de-Rouergue

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC Antenne de Villefranche-de-
Rouergue
Rue Emile Borel B.P. 245 12200
12200 Villefranche-de-Rouergue
tél. 05 65 65 20 21 - fax 05 65 65 20 27
cdif.rodez@dgiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

 : partie inscrite en totalité



14 DEC. 2021

Le Préfet de région,

Etienne GUYOT